

RAPPORT D'ACTIVITÉ SPAD-SAEDR 2025



SOMMAIRE

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE	3
1.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION	3
1.2. ARCHITECTURE ASSOCIATIVE	4
PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	5
2.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT	5
2.2. MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT	6
POPULATION ACCUEILLIE ET SUIVI DE L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT	9
3.1. PROFILS DES PERSONNES ACCUEILLIES	9
3.2. PROVENANCE ET ORIGINE GEOGRAPHIQUE	14
3.3. MOTIFS DE DEPARTS, SORTIES	18
3.4. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES	20
3.5. SUIVI DE L'ACTIVITE	21
VIE DE L'ETABLISSEMENT - FAITS MARQUANTS	22
4.1. EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES ENTRE 2024 ET 2025 – FAITS MARQUANTS	22
4.2. MANIFESTATIONS ET EVENEMENTIEL	23
PLAN D'AMELIORATION CONTINU DE LA QUALITE	24
5.1. BILAN DES ACTIONS REALISEES EN 2025	24
5.2. ACTIONS PREVUES POUR 2026	25
RESSOURCES HUMAINES	26
6.1. EFFECTIFS ET FONCTIONS	26
6.2. STAGIAIRES, SERVICES CIVIQUES	27
6.3. SECURITE, ABSENTEISME	28
6.4. L'ORGANISATION TECHNIQUE DU TRAVAIL	28
6.5. POLITIQUE DE FORMATION	29
ANALYSE, AXES DE DEVELOPPEMENT	31
ELEMENTS FINANCIERS 2025	33
1. RESULTAT D'EXPLOITATION	33
2. INVESTISSEMENTS	41

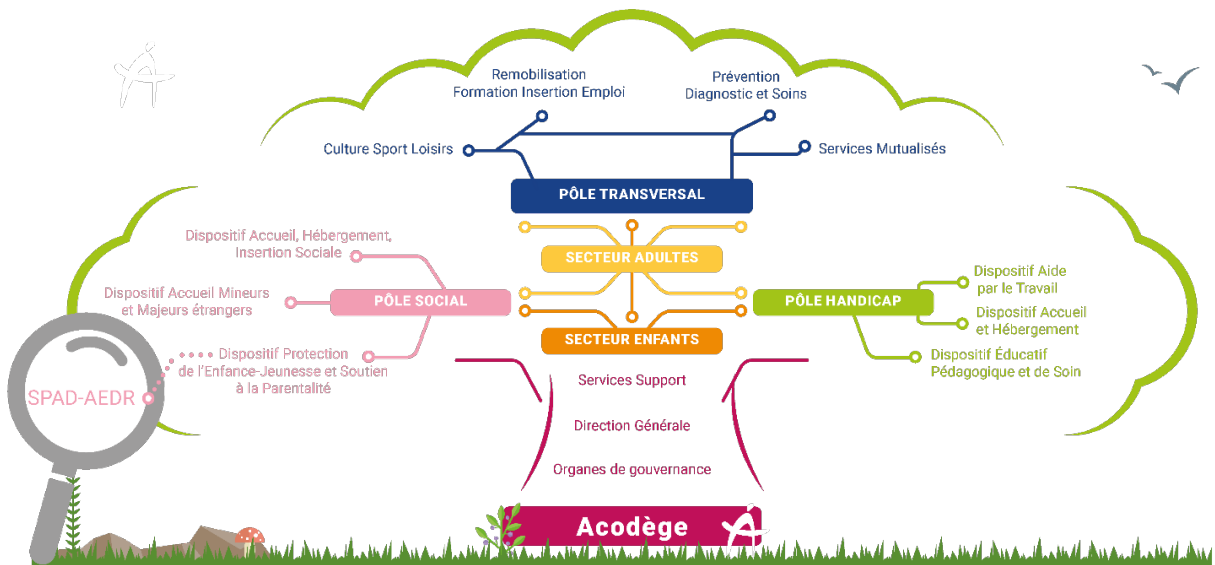
PRESENTATION DE L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE



I.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION

Raison sociale	Acodège
Siège Social	2 rue Gagnereaux - BP 61402 - 21014 DIJON Cedex
Adresse e-mail	acodege@acodege.fr
Statut juridique	Association Loi 1901 - Déclarée à la préfecture de Côte-d'Or : 19 novembre 1984
Parution au journal officiel	4 décembre 1984
Reconnue d'intérêt général	21 mars 2014
N° SIRET	333 695 922 004 63
N° FINESS	210984076
Identité de la personne morale	Claude Guillet, Président
Effectif au 31.12.2025	857 salariés 226 ouvriers (ESAT)
Budget	65 M€ (source 2025)
Nombre d'adhérents	116 (au 31.12.2025)
Nombre de bénéficiaires	5886 (source 2025)
Pour en savoir plus	www.acodege.fr

I.2. ARCHITECTURE ASSOCIATIVE



I.3. PRINCIPAUX FINANCEURS



Dossier Usager Informatisé



PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT



2.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT

Nom du service	SPAD-AEDR
Nom du directeur	Antoine CHAUVEL
Mode de financement	Conseil Départemental Côte d'Or
Adresse administrative	1 rue Jean Monnet – bâtiment Dionysos – 21300 CHENOVE
Adresse e-mail	spad@acodege.fr
N° SIRET	333 695 922 00026
N° FINESS	210 98 4555
Date de la dernière autorisation	01/01/2020
Dates du projet d'établissement	2020
Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	365
Capacité du service	59 mesures
Effectif salariés au 31.12.2025	20
Nombre de bénéficiaires (source 2025)	156

2.2. MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT

Le SPAD/AEDR accompagnait, jusqu'au dernier trimestre 2025, les enfants et leurs parents dans le cadre de deux types de mesures :

- Le Placement A Domicile (PAD), mesure judiciaire ordonnée par le Juge des Enfants. Le mineur accompagné par le service est confié à l'Aide sociale à l'enfance (ASE), tout en étant maintenu au domicile familial.
- L'Aide Educative à Domicile Renforcée (AEDR), mesure administrative contractualisée avec le Conseil départemental. L'AEDR nécessite l'adhésion de la famille.

Le service SPAD-AEDR accompagnait des jeunes de la naissance à 18 ans qui vivaient au domicile parental et avait pour mission de protéger les enfants en danger ou en risque de l'être, d'apporter aide et conseils aux parents et de les accompagner à mobiliser leurs compétences parentales afin de faire cesser ou réduire le danger encouru.

Pour ce faire, l'équipe pluridisciplinaire veille à promouvoir l'intérêt supérieur de l'enfant, ses besoins fondamentaux, à mobiliser les ressources parentales, familiales ou environnementales dans l'intérêt du mineur afin de permettre l'autonomie et l'accès au droit commun.

Cet accompagnement est amené à favoriser le développement des potentialités des enfants et adolescents dans leur environnement : familial, scolaire, professionnel, socio-culturel, sanitaire... Elle se situe dans un contexte de facilitation d'accès aux dispositifs de droit commun.

Dans le cadre des mesures de PAD, il existait la possibilité d'une séparation temporaire (limitée à 8 jours) sur un hébergement institutionnel ou familial qui se nomme « le repli ». Dans le cas d'une AEDR, le délégué ASE doit faire signer un « Accueil Provisoire » aux parents.

Nos organisations ont été amenées à évoluer en lien avec :

- La loi de février 2022 et l'inscription juridique de l'AEMO Renforcée,
- L'avis de la Première chambre civile de la Cour de cassation du 14 février 2024,
- L'arrêt de la Cour de cassation du 2 octobre 2024 confirmant l'absence de fondement juridique de la mesure de Placement A Domicile (PAD),
- Le fait que les services amenés à exécuter des mesures d'AEMO doivent être conjointement autorisés par le Président du Conseil départemental et le représentant de l'Etat, à savoir le préfet.

Aussi, le Conseil départemental de la Côte-d'Or a souhaité une transformation de l'offre d'intervention en milieu ouvert, réflexion initiée dès mars 2024 avec les différentes associations du territoire.

A la suite de temps de travail inter-associatifs, de concertations avec les Juges des enfants, la Protection Judiciaire de la Jeunesse et la Préfecture, les arrêtés sont entrés en vigueur le 28 octobre 2025.

Tous les opérateurs habilités du département sont sollicités pour conduire des mesures en milieu judiciaires et/ou administratives (AEMO, AEMO-R et d'AED-R), dans un souci de territorialisation des actions menées par les services de milieu ouvert.

Le SAEMO de l'Acodège est amené à intervenir sur l'ensemble du territoire, à l'exception du bassin beaunois. Deux opérateurs sont désignés sur chaque territoire (en fonction des Agences Solidarité Côte-d'Or - ASCO) :

- MONTBARD : Acodège et Via Ferrata,
- BEAUNE : PEPCBFC et EHCO,
- GENLIS : Acodège et AAJIR/AMEJA,
- DIJON : Acodège et AAJIR/AMEJA,
- TALANT/CHENOVE : Acodège et PEPCBFC.

Le nouveau cadre d'intervention du service se définit de la façon suivante :

- Un axe d'intervention DIJON et grande agglomération – ASCO MONTBARD,
- Un axe d'intervention DIJON et grande agglomération – ASCO GENLIS.



L'objectif cible pour les services de l'Acodège en termes de volumes et répartition des suivis de cette réorganisation est le suivant :

- 520 mineurs accompagnés dans le cadre d'AEMO simples (au lieu de 842 auparavant),
- 165 mineurs accompagnés dans le cadre d'AEMO renforcées (nouvelle modalité d'intervention pour l'Acodège) ou d'AEDR avec la contractualisation de 14 mesures entre les représentants de l'autorité parentale et le Conseil départemental.

POPULATION ACCUEILLIE ET SUIVI DE L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT

3.1. PROFILS DES PERSONNES ACCUEILLIES

Effectif - Pyramide des âges

	EFFECTIF PRESENT au 31/12/2025		ADMISSIONS ENTREES N		SORTIES ANNEE N	
	H	F	H	F	H	F
de 0 à 1 an	1	6	2	5	4	2
de 2 à 3 ans	7	4	5	4	0	2
de 4 à 5 ans	6	5	5	4	4	1
de 6 à 7 ans	4	5	2	3	3	1
de 8 à 9 ans	4	9	1	7	3	4
de 10 à 11 ans	6	1	4	3	5	4
de 12 à 13 ans	8	9	7	7	3	3
de 14 à 15 ans	4	13	5	13	7	5
de 16 à 17 ans	3	5	2	3	2	2
18 ans	0	0	0	0	0	1
TOTAL / SEXE	43	57	33	49	31	25

Total H/F	100	82	56
------------------	------------	-----------	-----------

Au 31/12/2025, 100 mineurs sont accompagnés par le service contre 74 en 2024.

Avec une file active de 156 mineurs, l'activité du service est restée soutenue sur l'année 2025. Les 12 et 15 ans restent majoritairement représentés dans l'activité du service.

Liste d'attente

NOMBRE	DELAI MOYEN D'ATTENTE
128	NC

Les mesures en attente de PAD étaient gérées par la Plateforme d'orientation du Conseil départemental.

En cette fin d'année 2025, à la suite de la transformation de l'offre des PAD en AEMO-R, le service se confronte à une importante liste d'attente liée aux Veilles Socio-Educatives (VSE), jusqu'à présent sous la responsabilité du Conseil départemental.

Nous sommes ainsi dans une phase de transition qui ne nous permet pas, à ce jour, d'évaluer le délai d'attente.

Types de mesure

		NOMBRE DE SITUATIONS AU 31/12/25
Administratif(ve)	Accueil provisoire	
	Accueil provisoire jeune majeur	
	Action Educative à Domicile Renforcée - AEDR	
	Article 223-2	
	Pupille	
	72h ado	
	TOTAL (1)	0
Judiciaire	Pupille	
	Tutelle	
	AED ou AED Renforcée	0
	Prise en charge validée Aide Sociale à l'Enfance et par les JE	100
	TOTAL (2)	100
	TOTAL (1+2)	100

Commentaires

Les 5 dernières mesures d'AEDR accompagnées par le service ont pris fin en 2025.

L'importante sollicitation des Magistrats de l'enfance rend prioritaire la prise en charge des mesures judiciaires.

Motifs des mesures

✓ Situation parentale

Problématique de lien	13	7
Conflits parental	6	2
Abus sexuels, inceste	4	3
Négligences lourdes	13	5
Violences conjugales	12	4
Pas de problématique identifiée		3
Toxicomanie	2	2
Problématique alcoolique	3	1
Séparation conflictuelle	1	11
Absence d'un des parents	3	3
Difficultés financières, précarité	7	4
Retour de Placement	18	2
Pathologie parentale	2	
Violences physiques, mauvais traitements	12	
Violences psychologiques graves	5	

Commentaires

Avec 42% des problématiques rencontrées, les carences éducatives restent le motif principal d'instauration de la mesure d'assistance éducative. Ces accompagnements nécessitent une action continue de soutien à la parentalité et de priorisations partagées avec les intéressés dans l'intérêt des mineurs.

Les tensions et conflits intra-familiaux sont encore à l'origine de nombreuses mesures (plus de 17%), notamment quand le jugement aux affaires familiales n'existe pas ou n'est pas appliqué comme il le devrait. C'est un travail spécifique que doit alors mener le service en termes de place que chacun, parents comme enfants, se doivent de retrouver.

Il est à préciser que les problématiques rencontrées sont bien souvent multifactorielles et que les carences éducatives s'alimentent de difficultés sociales, de précarité économique, de problèmes psychologiques.

Enfin, la place des écrans dans le quotidien des enfants, dès leur plus jeune âge, mais aussi des parents fragilise les positionnements éducatifs adaptés, en lien avec un envahissement sociétal de cette problématique, amplifié par les réseaux sociaux de toute sorte.

✓ Problématiques manifestées par le mineur

	NOMBRE
Retard de développement	14
Troubles psychiques avérés	3
Difficultés psychologiques	38
Absentéisme, déscolarisation	15
Toxicomanie - addictions	4
Troubles du comportement	13
Victime d'abus sexuels	4
Difficultés d'apprentissage	23
Fugue, errance	3
Pré-délinquance, délinquance	1
Tentative de suicide	3
Radicalisation	
Témoin de violences	1
Pas de problématique apparente	28

Commentaires

Les troubles psychologiques, voire psychiques, sont présents dans plus de 47 % des situations accompagnées.

Le contexte multifactoriel des problématiques rencontrées génère des troubles importants liés à l'apprentissage (25%), à des comportements fragilisés des mineurs (20%).

Les effets des tensions des familiales impactent également sévèrement le développement des enfants en général, même si certains jeunes ne le manifestent pas (18%), d'où la nécessité de maintenir un lien coconstruit pour favoriser la parole et un soutien adapté (psychologique, éducatif, orientation vers le domaine du soin...).

La pluridisciplinarité prend tout son sens dans l'aspect multifactoriel des problématiques familiales accompagnées et se concrétise, entre autres par une intervention importante du psychologue du service sur différents aspects et auprès de quasiment toutes les situations :

Entretien / Evaluation psychique de l'enfant	33
Entretien parents / travail autour de la parentalité	27
Evaluation cognitive de l'enfant	15
Evaluation cognitive des parents	2
Thérapie parents	6
Thérapie enfant	11
Travail de partenariat : (Ecoles, CMPP, CMP, Hôpital de jour, CHU, DAMS, IME, UEMA, psychologues libéraux, psychiatres libéraux, orthophonistes, psychomotriciens, orthoptistes...)	88
Consultation dossiers au tribunal	26
Rendez-vous d'admission	26
Réunion consultation partenaires	12
Equipe de suivi de scolarisation	10
Projet personnalisé	1

Plus de 36 % des interventions se réalisent en contact direct avec les personnes accompagnées (parents et enfants). La part de recherche, de liens avec les partenaires, du soin et de l'Education nationale notamment, reste fondamentale dans les suivis dits de « milieu ouvert » ; il nous faut appréhender la situation et nous enrichir dans nos évaluations et avec l'accord des familles, de l'histoire afin d'amener les préconisations les plus adaptées aux Magistrats de l'enfance.

Ainsi, nous constatons cette année :

- ✓ Une augmentation du nombre d'entretiens avec les enfants dans une volonté de répondre au référentiel AEMO-R en rencontrant tous les jeunes suivis afin d'aider à la rédaction du projet personnalisé,
- ✓ Une augmentation du nombre de contacts avec les partenaires en l'absence d'infirmière et de médecin sur le service,
- ✓ La mise en place d'une thérapie/coaching parental à l'aide de jeux de rôle, de techniques cognitivo-comportementales afin de travailler sur les positionnements, pensées et comportements parentaux,
- ✓ Plusieurs thérapies en EMDR auprès d'enfants pour des traumatismes dit "simples", les traumas complexes étant adressés aux centres de traitement du psycho traumatisme à DIJON et GENLIS,

- ✓ Pour la première fois, des évaluations cognitives d'un parent réalisées à sa demande en lien avec les objectifs de travail éducatifs de l'équipe et en l'absence d'une possible réalisation rapide dans le droit commun,
- ✓ Plusieurs évaluations cognitives auprès des enfants au sein du service afin de réduire les délais proposés par les CAMSP, CMP, CMPP et psychologues scolaires,
- ✓ Des partenariats solides avec les CMP, CMPP, CAMSP, DAME, hôpital de jours et psychologues scolaires.

3.2. PROVENANCE ET ORIGINE GEOGRAPHIQUE

Provenance

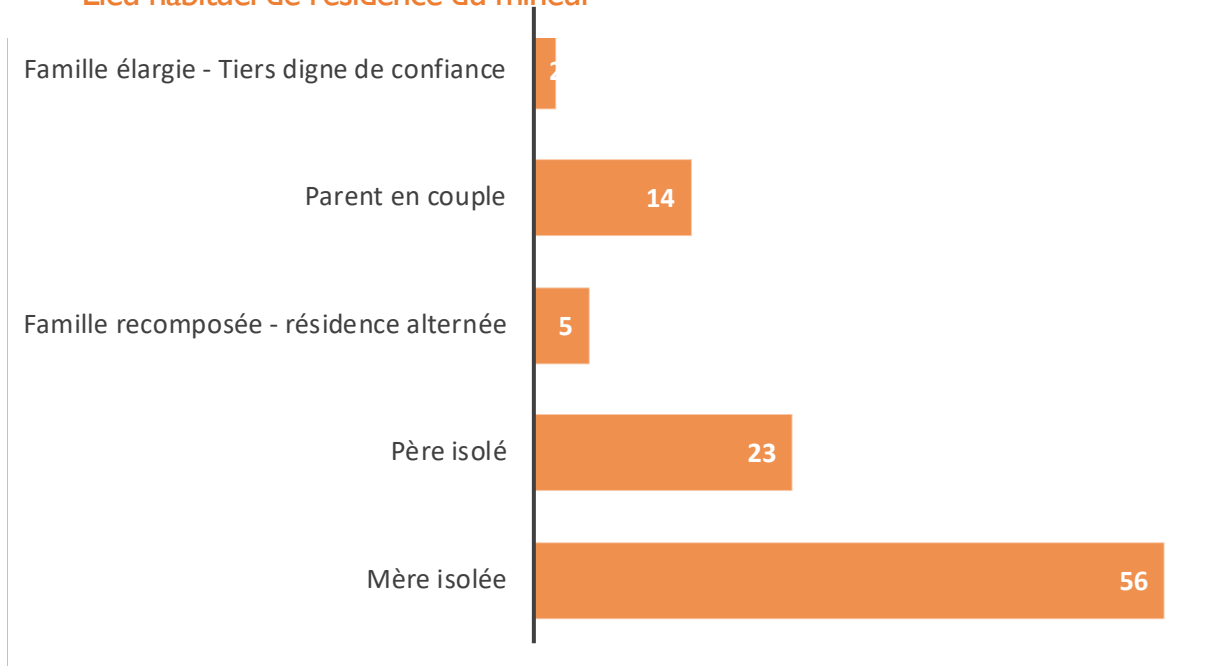
Domicile	33
Autre étblt/service de protection de l'enfance	31
Placement ASE	18
Etblts/service Hors Protection de l'E	0
Hôpital	0
Centre Parental	0
	82

Commentaires

L'accompagnement du SPAD/AEDR fait suite à une autre intervention souvent judiciaire ou pour accompagner un retour de placement.

L'intensité de l'intervention permet l'évaluation de l'adaptabilité du maintien à domicile du mineur ou au contraire, la vérification du bien-fondé de son retour à domicile, sachant que le mode d'intervention du service ne peut s'inscrire sur un temps trop long de par son action intrusive et par respect pour les familles.

Lieu habituel de résidence du mineur



Commentaires

Au 31/12/2025, 14% des mineurs accompagnés vivaient auprès de leurs deux parents, donnée en nette hausse comparée à 2024 (4%).

56% des mineurs vivent principalement chez leur mère, contre 23 % chez leur père. Dans une grande majorité des situations familiales, les parents des mineurs sont séparés, fait qui génère des déplacements et des entretiens plus nombreux avec chaque membre de la famille.

Situation professionnelle du parent qui a la résidence

	Effectif au 31.12.2025
Avec emploi	40
Sans emploi	57
Retraité	
Allocation Adultes Handicapés ou invalidité	3

Commentaires

60% des jeunes suivis ont des parents à distance de l'emploi, d'où le constat d'une précarité grandissante et de carences dans les familles accompagnées avec des conséquences significatives sur les plans économique, social, familial, culturel, sanitaire et éducatif.

Nous sommes ainsi amenés à être en relation avec les services de secteur pour favoriser la cohérence de nos interventions et la réintégration de ces familles dans leur environnement social. A ce sujet, nous accentuons notre collaboration avec le Service d'Aide à la Gestion du Budget Familial (SAGBF) afin de ne pas laisser les familles dans des situations matérielles précaires, voire en risque d'expulsion.

Origine géographique – Répartition - Répartition par départements

DEPARTEMENTS	PRESENTS AU 31/12/2025
Côte-d'Or (dont mineurs/majeurs non accompagnés)	100
Départements de Bourgogne-Franche-Comté (Hors Côte-d'Or) soit 25,39,58,70,71,89,90	
Départements limitrophes (52-10)	
Autres départements	
Etranger	
TOTAL	100

Commentaires

Les mineurs pris en charge par le service sont tous résidents du Département de la Côte-d'Or.

- Répartition par agences

	EFFECTIF PRESENT	ADMISSIONS ENTREES	SORTIES
BEAUNE	-		
CHENOVE	23	18	6
DIJON	22	28	25
GENLIS	28	16	18
MONTBARD	14	14	
TALANT	13	6	7
TOTAL	100	82	56

Commentaires

58% des familles suivies au 31/12/2025 résident à DIJON ou dans sa grande agglomération.

Parcours scolaire et de formation

✓ Scolarité et activité

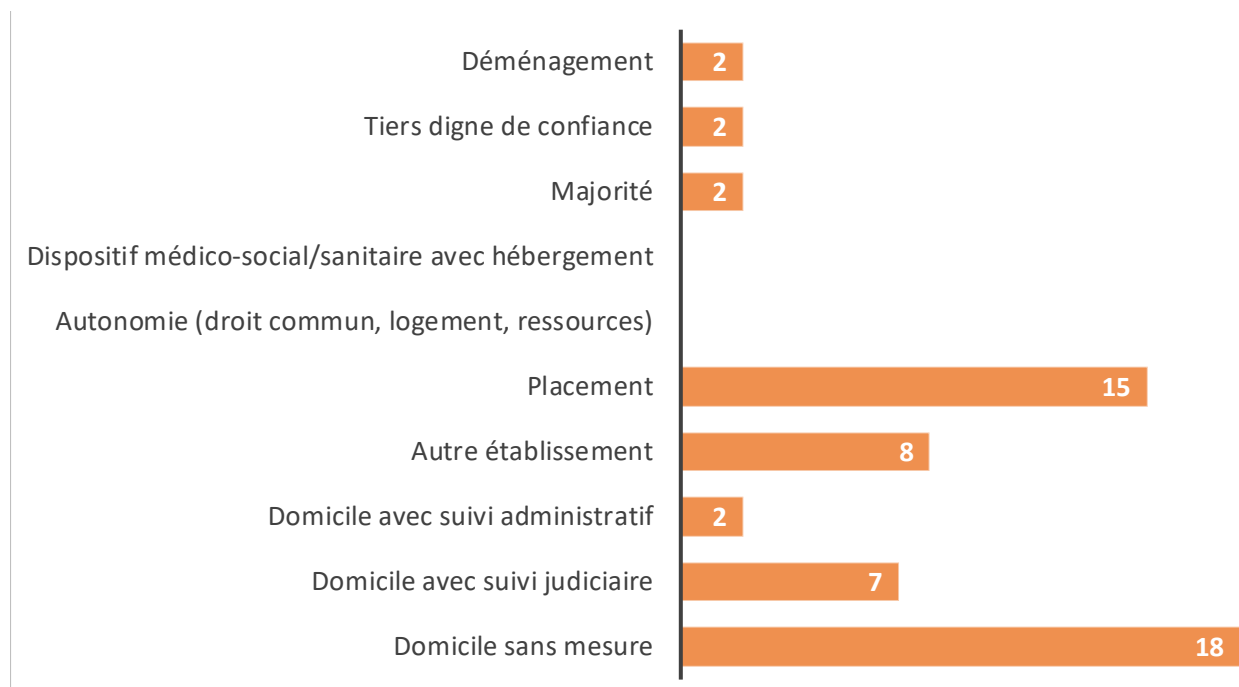
	EFFECTIF PRESENT	ADMISSIONS ENTREES	SORTIES ANNEE N
Scolarité générale et adaptée (MFR, Education Nationale, SEGPA...)	65	47	29
Scolarité spécialisée, Médico-Sociale, (IME, ITEP, ULIS...)	10	7	5
Activité professionnelle (Contrat de travail, service civique)	10	10	3
Dispositif de remobilisation (garantie jeune, stage, chantiers éducatifs...)		3	3
Moins de 3 ans	9	11	9
Sans activité (plus de 16 ans)	3	2	4
Déscolarisé (moins de 16 ans)	3	2	3
TOTAL	100	82	56

Commentaires

Au 31/12/2025, 85% des jeunes accompagnés par le service suivent un cursus scolaire classique ou adapté, dont 10% dans le cadre d'une formation professionnelle.

Les mineurs sans scolarité de plus de 3 ans représentent 6% de notre effectif.

3.3. MOTIFS DE DEPARTS, SORTIES



Commentaires

Plus de 32% des mineurs qui quittent le service ne sont plus accompagnés par la suite, donnée en nette augmentation par rapport à l'année passée (14%). Le service remplit alors sa fonction d'alternative à un placement traditionnel puisque les parents peuvent, à la suite de l'accompagnement éducatif, offrir des conditions de vie adaptées et que soit envisagée la fin de prise en charge.

Pour 44% des mineurs qui quittent le service, l'accompagnement du PAD n'a pas été suffisamment contenant et l'éloignement du mineur a dû être envisagé, donnée en hausse par rapport à 2024 (33%). Le constat est que les situations qui nous sont confiées sont souvent dégradées dès l'admission et que la capacité de mobilisation des parents ne parvient pas à pallier les carences graves constatées.

16% des mineurs bénéficient d'un nouvel accompagnement judiciaire ou administratif à leur domicile à la suite de l'intervention du service, souvent moins intensif, la problématique ayant pu être travaillée avec la famille. Le travail de partenariat prend ici tout son sens dans la continuité de la prise en charge des enfants.

Par ailleurs, le service a réalisé aucun repli ; ils étaient au nombre de 15 en 2024 pour un total de 121 nuits. En 2025, si cette solution d'éloignement temporaire a pu être envisagée dans le cadre d'un accueil auprès de personnes ressource, elle n'a pu être finalisée dans les faits au regard de la complexité des situations rencontrées. Cela explique le nombre important de placements institutionnels cette année.

Durée d'accueil

	SORTIES
moins de 3 mois	10
de 3 à 6 mois inclus	6
de 6 mois à 1 an inclus	21
de 1 an à 18 mois inclus	9
de 18 mois à 2 ans inclus	6
de 2 à 3 ans inclus	4
de 3 à 4 ans inclus	0
de 4 à 5 ans inclus	0
TOTAL	56

Commentaires

53% des situations accompagnées sortent des effectifs du service dans les 18 mois après l'admission.

La durée moyenne de 11 mois de prise en charge est une donnée stable ces dernières années.

3.4. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Tableau récapitulatif

Présence des bénéficiaires au 31.12.2024	74	
Nombre d'entrées réalisées en 2025	82	
Nombre de sorties réalisées en 2025	56	
Effectif total bénéficiaires au 31.12.2025	100	
Nombre de bénéficiaires accueillis au cours de l'année 2025	156	
dont usagers entrés en N et sortis en N	16	
Origine géographique	Région Bourgogne-Franche-Comté	100%
	Hors région	
Age moyen au 31.12.2025	9 ans	
Durée moyenne d'accueil	11 mois	
Liste d'attente au 31.12.2025	128	

Commentaires

56 mineurs sont sortis des effectifs en 2025, tout comme en 2024.

Le nombre d'entrées est passé de 60 à 82, augmentation liée à la transformation de l'offre en milieu ouvert, effective sur les derniers mois de 2025.

Le nombre de mesures renforcées autorisées est passé de 73 à 165, avec une montée en charge qui se fera de manière progressive en 2026, au rythme des fins de mesure en AEMO dite simple.

3.5. SUIVI DE L'ACTIVITE

année	capacité		jours d'ouverture	activité 100 % théorique	activité retenue au BP	activité réelle	écart		Taux occupation réalisé /théorique
	autorisé e	installée au 31.12					jours	%	
n-2 2023	73	72	365	26 645	26 645	26 329	-316	-1,19%	98,81%
n-1 : 2024	73	74	365	26 645	26 645	27 966	1 321	4,96%	104,96%
n : 2025	73	100	300	32 625	32 625	26 963	-5 662	-17,35%	82,65%
du 28/10/2025 au 31/12/2025	165		65						
moyenne des 3 ans	73	82	343	25 063	28 638	27 086	-1 552	-5,42%	108,07%

Commentaires

L'accompagnement proposé par le SPAD démontre toute son utilité dans le dispositif de Protection de l'Enfance. Les mesures de PAD sont fortement préconisées et bénéficient d'un ordonnancement soutenu, mais les temps d'attente sont particulièrement longs au risque d'une dégradation des situations familiales entre le temps de la décision et celui de la prise en charge effective par un des opérateurs.

D'importantes modifications des organisations RH, souvent subies, ont freiné l'activité du Service, les professionnels venant à manquer pour répondre aux sollicitations du Conseil départemental.

VIE DE L'ETABLISSEMENT - FAITS MARQUANTS



4.1. EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES ENTRE 2024 ET 2025 – FAITS MARQUANTS

L'accompagnement proposé par les services de PAD reste fortement sollicité, fait qui génère un temps d'attente conséquent avant la prise en charge effective des mesures. Ainsi, le SPAD/AEDR a pu se trouver confronter à des situations fortement dégradées avec un risque d'éloignement du mineur évoqué peu de temps après le début de notre intervention.

Le travail autour de la réécriture du projet de service et la mise à jour des outils de la loi 2002 s'est poursuivie en 2025, tout comme la préparation de l'évaluation HAS. Parallèlement, tout un travail a été initié en équipe pluridisciplinaire dans l'objectif de l'évaluation du service prévue au cours du 1er semestre de l'année 2025.

La transformation de l'offre des accompagnements en milieu ouvert est venue impacter ces réflexions et élaborations qui devront à présent être menées sous l'égide du Service d'Action en milieu Ouvert (SAEMO), AEMO-renforcées et AEMO devant agir sur des règles communes avec des modalités d'intervention différentes.

Les effets de ce projet de réorganisation ont fortement impacté la physionomie de nos services (AEMO-R / AEMO) en cette d'année 2025, le cadre de nos interventions avec un accompagnement au changement conséquent est en cours et devra se poursuivre en 2026.

D'autre part, dès 2023, l'Acodège a lancé le projet d'informatisation du dossier des personnes accompagnées, financé par le programme ESMS numérique. Un inventaire des données et des informations nécessaires pour les étapes de préadmission, admission et accueil des personnes accompagnées ainsi qu'un travail d'audit, de paramétrage et de reprise des données ont été réalisés.

Parallèlement, un important plan de formation par métier (plus de 400 personnes) a été mené pour soutenir l'utilisation et le déploiement progressif de l'outil. 2025 a permis la finalisation de ces différentes étapes d'assimilation des process, reste à soutenir l'appropriation de l'outil par tous les professionnels afin de le rendre vivant et effectif.

4.2. MANIFESTATIONS ET EVENEMENTIEL

Tout au long de l'année, des temps d'activités individuelles et collectives sont proposés par les référents éducatifs.

Par ailleurs, le Service s'appuie sur les ressources du territoire afin d'informer les familles et les jeunes accompagnés des dispositifs existants et leur permettre de les utiliser.

Dans ce cadre, le service a mobilisé plusieurs partenariats culturels et éducatifs. Il s'est notamment appuyé sur le dispositif « *Bulle de culture* » du Conseil départemental, qui a permis à des familles d'accéder à des lieux culturels, dont le château de Busy Rabutin, le 05 avril 2025.

Un travail régulier est également mené avec La Minoterie à DIJON, principalement pour les plus jeunes. Les familles ont ainsi participé à différentes actions : l'animation « *La Valisette* » le 30 avril, La Nuit de la Frousse le 31 octobre (fabrication de masques, défilé à DIJON et spectacle), ainsi qu'au spectacle « *Nu* » le 13 décembre.

Le service est par ailleurs associé à l'association dijonnaise le Rézo'fet'Art, permettant aux familles et aux jeunes de bénéficier d'un espace collectif favorisant le lien social et de cultiver un jardin partagé en centre-ville de DIJON.

Depuis cette année, un partenariat avec la Médiathèque de la Côte-d'Or nous offre un accès facilité aux livres et aux animations proposées, notamment les conteurs pour les plus petits.

Le service s'appuie également sur des partenariats internes, notamment la ferme de la Couée et son dispositif Équi'Sens pour permettre aux jeunes accompagnés de bénéficier de médiation animale.

Enfin, des sorties et activités ponctuelles sont proposées afin de répondre aux besoins et centres d'intérêts des jeunes accompagnés ; sortie « *Animomade* » pour les plus petits le 30 juillet, accrobranche à CHEVIGNY le 6 août 2025, et ateliers créatifs comme les décorations de Noël le 23 décembre 2025.



“ la nuit de la frousse”

PLAN D'AMÉLIORATION CONTINU DE LA QUALITE



5.1. BILAN DES ACTIONS REALISEES EN 2025

Le plan d'amélioration de la qualité s'inscrit au quotidien, lors des temps interdisciplinaires formels ou informels, les synthèses, et pendant les séances d'analyse de la pratique. La Cheffe de service et la direction du dispositif impulsent et soutiennent une exigence de qualité qui se doit d'être investie de manière participative afin de garantir une prise en charge qualitative des personnes accompagnées

Actions réalisées

- ✓ Développement des **actions collectives** à destination des enfants et / ou des familles :
- ✓ Poursuite de la mise en place du **DUI** : formations, familiarisation des professionnels avec l'outil, entrées des données, sécurisation des données (accès limités et autorisés par fonction...).
- ✓ **Formations collectives** pour l'ensemble du dispositif :
 - ✓ Droits de visite en présence d'un tiers (6 jours) avec Réseau,
 - ✓ Accompagnement des parents et mineurs aux conduites addictives (6 jours) avec la SEDAP,
- ✓ Les « **vendredis apprenant** » : rencontres partenariales organisées en interne une fois par trimestre.
- ✓ Participation régulière aux **Labos de l'ASE** : temps de formation initiés par le Conseil départemental.
- ✓ 2 fiches de remontée d'événements indésirables ont été transmises au Conseil départemental dont une ayant fait l'objet d'un dépôt de plainte, d'un signalement au Procureur de la République et d'une condamnation de l'auteur (un parent).

Commentaires

Le Placement A Domicile (PAD) n'existant plus juridiquement, il laisse place à la mesure d'Action Educative en Milieu Ouvert Renforcée (AEMO R) qui demandera à être expérimentée avant d'être évaluée.

Un important processus de concertation avec le Conseil départemental et les autres opérateurs habilités s'est engagé en 2024, s'est poursuivi en 2025 et verra sa finalisation en 2026.

Cette évolution mobilise fortement toutes les fonctions de nos organisations.

5.2. ACTIONS PREVUES POUR 2026

Actions prévues	Echéance
✓ Finalisation de la transformation de l'offre en milieu ouvert,	Juin 2026
✓ Réécriture du projet de service	Juin 2026
✓ Déménagement du service afin de regrouper les équipes d'AEMO	Courant 2026
✓ Finalisation du projet de service en lien avec le Service d'AEMO	Courant 2026

Commentaires :

Cette période charnière nous amène à différer certaines actions déjà pensées et à freiner certaines innovations afin de mobiliser une énergie nécessaire autour de notre nouvel environnement de travail et ses modalités en veillant à :

- ✓ La qualité de l'accueil proposé aux personnes accompagnées,
- ✓ La qualité de vie au travail des salariés.

RESSOURCES HUMAINES



6.1. EFFECTIFS ET FONCTIONS

Les ETP

Nombre d'ETP total retenus au budget 2025	15.21	
Nombre d'ETP réels présents au 31.12.2025	15.01	
Nombre d'ETP vacants au 31.12.2025	0.20	
Nombre d'ETP réels exerçant une fonction de « management » ou de gestion d'équipe au 31.12.2025	1.21	
Nombre de personnes physiques au 31.12.2025	20	
Nombre de recrutements au cours de l'année	3	
Nombre de départs de personnes dans l'année	6	
Dont		
	Licenciement	1
	Démission	4
	Autres	2

Répartition des effectifs par fonctions

Nombre d'ETP réels au 31.12.2025 :

Direction/Encadrement	1,21
Administration/Gestion	0,94
Services Généraux	0,11
Socio-éducatif	12
- Dont éducateur spécialisé ou assimilé	8
- Dont moniteur éducateur	2
- Dont assistante sociale spécialisée	1
- Dont éducateur de jeunes enfants	1
Paramédical	0,75
- Dont psychologue	0,75
TOTAL ETP REEL 31.12.25	15,01

Taux de qualification par catégorie d'emploi (ou grandes fonctions)

	Taux de qualification
Direction et Encadrement	100%
Administration/Gestion	100%
Socio-éducatif	100%
Services Généraux	100%
Paramédical	100%

6.2. STAGIAIRES, SERVICES CIVIQUES

Stagiaires gratifiés	1
Stagiaires non gratifiés	1
Services civiques	
TOTAL	2

6.3. SECURITE, ABSENTEISME

Nombre de jours d'absence par catégorie (jours calendaires)

	Maladie (dont maladie professionnelle)		Accident du travail / trajet		Autres absences *		Temps partiel thérapeutique		Total 2025	
	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés
Administration/Gestion	11	2							11	2
Direction Encadrement	216	2			1	1			217	3
Personnel Psychologique et paramédical	16	1			5	1			21	2
Personnel Socio-Educatif	458	10	64	1	39	5	245	2	806	18
Total 2025	701	15	64	1	45	7	245	2	1055	25

* dont congé sans solde, congé sabbatique, congé de présence parentale, congé pour création d'entreprise, congé pour enfant malade, congé pour événements familiaux, mise à pied disciplinaire, congé solidarité familiale

Date de mise à jour du DUERP : 10/07/2025

6.4. L'ORGANISATION TECHNIQUE DU TRAVAIL

Choix organisationnels

Depuis plusieurs années, le service avait choisi d'intervenir en binômes éducatifs fixes, cette organisation permettant disponibilité et réactivité.

Dans le cadre de la transformation de l'offre, cette organisation est remise en réflexion entre binômes fixes et binômes flexibles en fonction des problématiques familiales rencontrées.

Afin de réajuster son accompagnement, l'équipe se réunit en réunion de suivis éducatifs trois heures tous les quinze jours pour chaque binôme référent : en présence du Chef de Service, du Psychologue et des Référents Educatifs.

Est également organisée une synthèse de début de mesure qui a lieu à trois mois pour définir, en amont de l'entretien avec l'enfant et sa famille, les objectifs qui seront poursuivis par le service dans le cadre du Projet Personnalisé.

Une synthèse de fin de mesure à dix mois environ, est organisée également pour analyser le travail réalisé, réévaluer les dangers ou risques de danger existants ou non, les compétences mobilisées, faire une proposition quant aux suites à donner et définir des objectifs de travail le cas échéant. Cette réunion sert de support à l'écrit transmis au Juge des enfants en fin de mesure.

Des réunions de service sont organisées tous les 15 jours afin de permettre à l'équipe d'aborder des questions plus générales (l'organisation, la méthode de travail, le soutien aux membres de l'équipe...).

Soutien aux pratiques

Les temps d'analyse de la pratique, essentiels à l'équilibre de l'équipe et à son action auprès des mineurs et leurs familles, ont lieu 1 fois par mois sur deux heures.

Sont alors réunis les travailleurs médico-sociaux hors présence des cadres statutaire ou hiérarchique. C'est un temps de travail obligatoire (sauf en cas d'audience au tribunal pour enfants ou commission technique ASE).

Cet espace de parole et de travail est animé par un psychologue extérieur.

Continuité des interventions

Les travailleurs sociaux bénéficient d'une autonomie dans leurs interventions. Pour autant, ils bénéficient d'un espace d'échanges constants afin de communiquer sur les éléments préoccupants qu'ils peuvent observer, aux cadres présents sur l'ensemble du dispositif.

Ils consignent parallèlement par écrit ces mêmes éléments afin d'assurer une continuité de prise en compte des mineurs en leur absence, de sorte à permettre un relais si nécessaire.

Des astreintes sont assurées nuits et week-ends par 4 cadres, à tour de rôle.

Entretiens professionnels

Tous les professionnels concernés ont bénéficié d'un entretien professionnel en 2025.

6.5. POLITIQUE DE FORMATION

Orientations générales

Pour l'élaboration de son plan de développement des compétences 2025, l'Acodège a décidé d'axer ses priorités autour de cinq grands thèmes :

- Poursuite de la démarche d'évaluation de la qualité des prestations délivrées par l'association (recommandations des bonnes pratiques professionnelles).
- Actions de lutte contre la maltraitance dans le cadre des prises en charge
- Accompagnement dans la mise en œuvre du Dossier de l'Usager Informatisé (DUI)
- Renforcement des compétences managériales des cadres de direction et échange/analyse des pratiques d'encadrement des équipes.
- Sensibilisation et formation sur la vie affective et sexuelle (VIAS) des adultes en situation de handicap mental, par le biais d'une approche théorique, éthique, éducative et institutionnelle.

Au-delà de ces orientations spécifiques, le plan de développement des compétences 2025 se décompose de la manière suivante

PLAN MUTUALISE ASSOCIATIF

DEVELOPPEMENT DES QUALIFICATIONS ET COMPETENCES

- Acquisition de compétences pour les personnels non qualifiés pour le poste tenu
- Développement des qualifications et montées en compétences

FORMATIONS OBLIGATOIRES

- Prévention et sécurité au travail : risque incendie et électrique, secourisme dont défibrillateurs, hygiène
- Développement professionnel continu (DPC) et dispositions d'amélioration continue des soins

PLAN DES SERVICES ET DISPOSITIFS

Développement des compétences techniques, individuelles et collectives, nécessaires à la bonne tenue du poste

Développement de compétences individuelles complémentaires dans le cadre de souhait de mobilité

Plan de développement des compétences 2025 réalisé :

Nombre de participants	Cadre/Non Cadre	Homme / Femme	Catégorie professionnelle des participants	Intitulé de la formation	Durée (h) de la formation en 2025	Organisme de formation
4	4 NC	4 F	Socio-éducatif (4)	Accompagner les professionnels de la protection de l'enfance face aux conduites addictives de leurs publics	21	SEDAP
1	NC	F	Socio-éducatif	Grandir dans un contexte de violences intrafamiliales	30	PJJ DIJON
1	NC	F	Socio-éducatif	Visites en présence d'un tiers	42	RESEAU
1	NC	F	Socio-éducatif	Gestion de la violence	21	GRIEZIT
2	2 NC	2 F	Socio-éducatif (2)	Labo de l'ASE "le tiers digne de confiance"	3	ASE
4	4 NC	4 F	Socio-éducatif (4)	Dispositif Mobile	3	SEDAP
2	2 C	1 F 1 H	Direction et encadrement (2)	Séminaire des directeurs et directeurs adjoints de l'Acodège : Cursus management	14	DIPSO'S Management
1	NC	F	Socio-éducatif	V.A.E. Educatrice Spécialisée	11	IRTESS
1	NC	H	Socio-éducatif	Dossier de l'Usager Informatisé (DUI) : logiciel DU IMAGO	7	Interne
5	5 NC	4 F 1 H	Socio-éducatif (5)	Manipulation Extincteurs	3	Mr RICHARD

ANALYSE, AXES DE DEVELOPPEMENT



Analyse prospective

L'évaluation du service, selon le nouveau référentiel de la HAS, a été annulée en lien avec l'avis de la Cour de cassation de 2024 dénonçant l'absence de fondement juridique du Placement A Domicile.

La mise en place de la prestation de l'AEMO renforcée est en cours, en lien le service AEMO afin de répondre aux attentes du Conseil départemental en ce qui concerne l'Acodège, à savoir accompagner :

- 520 mineurs en AEMO simple (au lieu de 842),
- 165 mineurs en AEMO renforcée (au lieu de 73).

Cette transition est amorcée, mais s'entend sur un temps long avec une indispensable coordination avec les autres opérateurs du territoire côte-d'orien, le Conseil départemental, la Protection Judiciaire de la Jeunesse et les Magistrats de l'enfance.

Cette réorganisation des services fait néanmoins face, comme les autres services du champ de la Protection de l'Enfance au niveau national, à une crise liée au manque d'attractivité des métiers du social.

Axes de développement

Ce contexte de transition génère un important accompagnement au changement qui va nous demander du temps et un travail d'information conséquent auprès de nos équipes.

De plus, en cohérence avec la loi du 7 février 2022, les orientations associatives et les objectifs fixés dans le futur CPOM, il va nous falloir veiller à :

- La mise en œuvre de l'AEMO Renforcée et la poursuite de l'AEMO simple, les modalités d'accompagnement devant être travaillées avec nos équipes (mesures dédiées, mesures modulables ?...),
- La poursuite de la diversification de nos modalités d'intervention afin de répondre aux spécificités des problématiques familiales rencontrées,
- La poursuite de la mise en œuvre le logiciel de gestion des dossiers,
- Renforcer les capacités d'intervention et le travail interdisciplinaire en diversifiant les compétences au sein des services.

2026 verra un nouveau CPOM s'élaborer, au sein duquel le SAEMO de l'Acodège restera force de propositions et prendra une nouvelle place et de nouvelles modalités d'intervention avec

une nécessité renforcée de mutualisation avec les autres acteurs de terrain dans un souci de cohérence de l'action menée dans l'intérêt des mineurs accompagnés et de leurs familles.

Il faudra pour ce faire que ces mineurs et familles en souffrance puissent s'appuyer sur des équipes et des organisations qui auront su préserver, par un soutien des pouvoirs publics, une dynamique professionnelle effective, les conséquences du contexte économique social dégradé nous y obligent.

À Dijon, le 24/04/2026

Patrice Durovray,
Directeur Général

Antoine Chauvel,
Directeur SPAD-AEDR

Service financé par

**Côte
d'Or**
LE DÉPARTEMENT



www.acodege.fr

SPAD-SAEDR
Bâtiment DIONYSOS
1 rue Jean Monnet
21300 Chenôve
03 80 47 45 70
spad@acodege.fr

